

**COMPTE RENDU DE LA COMMISSION LOCALE D'INFORMATION (CLI)  
DE IONISOS à SABLE SUR SARTHE**

-----

**Lundi 8 juin 2009**

Liste des présents :

- M. Marc JOULAUD - Député de la Sarthe
- M. Pierre TOUCHARD - Conseiller général de la Sarthe
- M. Fabien LORNE - Conseiller général de la Sarthe
- M. Gérard LEMELE – CPIE
- M. SIEGFRIED de l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN), représentant M. GUILLAUD
- MMrs ESMILAIRE et PALVADEAU – IONISOS
- M. Paul DESCAMPS – Conseil de l'Ordre des Médecins
- M. Alain LAVOUE – Commune de Sablé sur Sarthe
- M. Antoine D'AMECOURT – Communauté de Communes de Sablé
- Mme Emmanuelle LAFONT-LECLERCQ – CG72
- Mr Jean Paul KEMPA – DREAL, représentant M. LEDOUX

Excusés :

- M. Jean Pierre CHAUVÉAU, Sénateur de la Sarthe
- Mme Catherine GOUHIER, S.N.E.
- M. Gilles BERNARD - IONISOS
- Mme Valérie PLANTIER – IONISOS
- Mme YVON-PASSENAUD – CCI
- M. JULIOT – Maine Libre
- M. GUILLAUD – Autorité de Sûreté Nucléaire
- M. LEDOUX - DREAL
- M. GAVALET – Conseil Régional des Pays de Loire

- :- :- :- :-

Monsieur Touchard, Président de la CLI, introduit la réunion et fait faire un tour de table des participants.

Il évoque l'intervention de Monsieur Borloo lors des 20<sup>ème</sup> rencontres des CLI de décembre 2008, qui mettait en avant le rôle des CLI en matière d'exigence de sécurité et de transparence dans le domaine nucléaire.

Il présente ensuite les missions et la composition de la CLI, et le pourquoi de son installation (voir Power Point).

Madame Lafont-Leclercq rappelle le contexte règlementaire qui a conduit à la création de cette commission (voir power point joint).

Monsieur Esmilaire présente ensuite la société IONISOS (voir Power Point).

Le règlement intérieur est examiné et la proposition envoyée préalablement est modifiée comme suit :

- Proposition que chaque représentant ait un suppléant.  
Un courrier sera adressé à toutes les structures pour leur demander une désignation.

- Proposition d'obligation d'une réunion par an et non pas deux (accord de l'autorité de Sûreté Nucléaire qui avait proposé au niveau national que cette possibilité soit offerte aux CLI des petites I.N.B.).
- Validation du principe de réunion non publique
- Demande de délai de convocation pour les réunions d'au moins 1 mois.

#### Questions diverses :

- Il est décidé d'adhérer à l'association nationale des CLI (ANCLI), l'ASN étant prête à financer cette adhésion.
- Budget : le budget ci-joint reçoit un accueil favorable. Les financeurs devront délibérer pour acter leur participation avant validation formelle par la CLI.
- Communication : il est proposé de communiquer sur les actions de la CLI sur le site du Conseil général et il est envisagé d'utiliser également le site de l'ANCLI.

Monsieur ESMILAIRE rappelant le caractère concurrentiel des activités d'IONISOS, demande une vigilance dans le choix des informations communiquées.

Monsieur DESCAMPS de l'Ordre des Médecins pense également que le niveau de communication doit être « raisonnable », en proportion aux enjeux en terme d'impact du site.

Monsieur SIEGFRIED de l'ASN précise que l'objectif est essentiellement d'informer les riverains.

- Il est envisagé que les membres de la CLI qui le souhaitent pourront assister à la conférence annuelle des CLI prévue en décembre prochain.

Le Conseil général organisera cette visite.